



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 20 juillet 2023

Dengue : baisse de niveau du dispositif ORSEC à La Réunion Vigilance pour les voyageurs en partance ou en provenance de Maurice et Rodrigues

Compte tenu de la circulation à bas niveau de la dengue observée depuis plusieurs mois sur le territoire, le préfet de La Réunion, en concertation avec le directeur général de l'ARS La Réunion, a décidé de réduire le niveau du dispositif spécifique ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) de lutte contre la dengue passant du niveau 4 (épidémie de moyenne intensité) au niveau 2A (circulation virale modérée autochtone).

La vigilance reste cependant de mise vis à vis de la dengue. En cette période de vacances scolaires, le risque d'introduction de nouveaux cas de dengue à La Réunion par les voyageurs est élevé. Une augmentation de cas de dengue est actuellement observée à Maurice et Rodrigues. Aussi, les autorités sanitaires recommandent aux voyageurs, qui se rendent à Maurice et à Rodrigues ou qui en arrivent, de se protéger des piqûres de moustiques pendant leur séjour et de consulter immédiatement un médecin en cas d'apparition de fièvre.

La dengue à La Réunion

Situation épidémiologique (Santé Publique France Réunion)

La Réunion n'a pas connu d'épidémie ces deux dernières années. Quelques cas sont cependant rapportés. On dénombre en effet 121 cas depuis le début de l'année, essentiellement dans le Sud et l'Ouest de l'île, ayant entraîné 8 hospitalisations dont 2 graves.

L'activité liée à la dengue a également été très faible à la fois dans les services d'urgences et en médecine de ville.

Niveau 2A: identification d'une circulation virale modérée autochtone

Le niveau d'alerte 2A du plan ORSEC correspond à la présence d'une circulation virale modérée autochtone (apparition d'un ou plusieurs regroupements de cas ou de plusieurs cas sporadiques). Il prévoit de limiter la propagation géographique du virus par la mise en œuvre d'une coordination des acteurs de la lutte contre les moustiques dans les zones de circulation et le maintien des interventions sur les cas isolés.

Il fait appel à la mobilisation des collectivités locales, et particulièrement des communes et intercommunalités, au regard de leurs missions de salubrité publique et de prévention auprès de la population dans une stratégie complémentaire aux actions de lutte autour de cas déclarés d'arboviroses ou de sensibilisation et de surveillance mises en œuvre par l'ARS La Réunion. Il s'appuie également sur d'autres partenaires comme les associations impliquées dans la lutte contre les moustiques et les maladies vectorielles.

L'abaissement du niveau du plan ORSEC répond à la situation épidémiologique; ce niveau pourra être rehaussé en cas d'accroissement de la circulation virale. La vigilance de chacun sera pleinement nécessaire, du fait de la présence persistante de la dengue sur le territoire.

Recommandations aux voyageurs à destination ou de retour de Maurice et Rodrigues

Pendant votre séjour à Maurice ou Rodrigues

- Protégez-vous des piqures de moustiques jour et nuit
 - en portant des vêtements longs couvrant les bras et les jambes ;
 - en mettant du produit répulsif sur les parties découvertes ;
 - en dormant sous moustiquaire si possible imprégnée de produit répulsif.
- Consulter un médecin dès les premiers symptômes (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements...)

À votre retour ou arrivée à la Réunion

- Continuer à vous protéger des piqures de moustiques pendant au moins 7 jours (vêtements longs, répulsif, moustiquaire...)
- Surveillez votre état de santé : consulter un médecin dès les premiers symptômes (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, sensation de grande fatigue...) et réaliser le prélèvement en laboratoire d'analyse médicale prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue.

Pour le traitement de la fièvre, l'aspirine est contre indiquée, compte tenu des formes de dengue hémorragiques. Le paracétamol est recommandé.

- Si vous êtes malade de la dengue :
 - continuez à vous protéger contre les piqures de moustiques durant les 7 jours suivants l'apparition des symptômes (vêtements longs, répulsif, moustiquaire...) pour éviter de transmettre la maladie à votre entourage via les moustiques ;
 - surveillez votre état de santé et, en cas de dégradation de votre état de santé, consultez rapidement votre médecin traitant ou faites appel au 15 en cas d'urgence médicale.
- Éliminer et vider les eaux stagnantes qui peuvent constituer des gîtes à moustiques : coupelles, petits récipients, gouttières, pneus, plante...

Une information aux voyageurs sera diffusée aux aéroports de La Réunion.



